



Ce Local est équipé d'un détecteur de CO₂ portatif pour bureaux partagés, salle de réunions, etc

Ce détecteur doit être étalonné tous les 15 jours suivant le mode d'emploi qui vous a été fourni avec le détecteur.

Une ventilation efficace des locaux est un moyen de réduire le risque de transmission du virus de la COVID-19.

Plus le taux de CO₂ est bas, et se rapproche du taux extérieur (+/- 400 ppm), mieux le local est ventilé et le risque de contamination diminue.

Ce taux minimal de CO₂ peut être atteint de différentes façons. Elles sont classées dans l'ordre d'efficacité :

1. en laissant les **fenêtres entrouvertes** pendant toute la durée d'occupation du local ;
2. en **aérant quelques minutes** à intervalles réguliers (toutes les 15-20 minutes par exemple) ;
3. en aérant une **quinzaine de minutes** toutes les heures



Figure 1: détecteur Aranet4 home

	CO ₂ < 900 ppm Qualité de l'air ÉLEVÉE (HIGH)
	900 ppm ≤ CO ₂ ≤ 1200 ppm Qualité de l'air MOYENNE (MEDIUM)
	CO ₂ > 1200 ppm Qualité de l'air MÉDIOCRE (LOW)

Ce détecteur est facile d'utilisation : il suffit de le poser à une hauteur de +/-1,50 m et à distance des fenêtres, de la porte ainsi que des occupants du local.

Il met à jour ses mesures toutes les 2 minutes (l'écran clignote) et permet donc de suivre l'évolution du taux de CO₂ dans le local concerné.

Un système de voyants tricolores permet de se situer dans les taux de CO₂ présents.

*En vue d'avoir un suivi de la qualité de l'air dans ce local durant l'occupation, nous sollicitons votre aide et vous demandons de bien vouloir remplir un des formulaires disponible avec le détecteur, puis de l'encoder directement en ligne via le lien suivant : <http://limesurvey.aesa-epid.be/index.php/654845?newtest=Y>
Ou en scannant le QR Code suivant*



D'avance, nous vous remercions pour votre participation !

Pour toute demande d'information :
SUPHT (04/366) 22 47
ou sophie.leclercq@uliege.be

Pour toute **URGENCE** : PCA (04/366) 44 44